



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 20 AVRIL 2017**

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 20 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BASSET Any, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, DURAND Nelly, GAZAGNE Marie-Thérèse, ISARD Paul, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MAC DONALD Sandra.

Absents excusés : MM RICARD Paul, TEISSERENC François.

Convocation en date du 4 avril 2017.

Présents 13, absents excusés 2.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame BASSET Any est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 28 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

022/2017 APPROBATION BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Maire présente au Conseil le budget principal 2017 préparé en réunion de travail par l'ensemble du conseil qui s'équilibre :

En fonctionnement : 960 075 €

En investissement : 1 282 742 €

Le Conseil approuve par 12 voix pour et 1 abstention.

023/2017 APPROBATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Maire présente au Conseil le budget principal 2017 préparé en réunion de travail par l'ensemble du conseil qui s'équilibre

En fonctionnement : 128 911€

En investissement : 134 742 €

Le Conseil approuve à l'unanimité

024/2017 RIFSEEP

Le Maire présente le projet de délibération relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire hormis les délibérations concernant le cadre d'emploi des adjoints techniques, dans l'attente des montants plafonds à paraître.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique paritaire.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- adjoint techniques territoriaux

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le Maire fixera par arrêté les montants individuels de l'IFSE et du CIA.

Le conseil approuve à l'unanimité les critères d'attribution et les montants de références.

Le RIFSEEP sera appliqué dès le caractère exécutoire de la présente délibération

025/2017 DEMANDE AIDE VOYAGE

Le Maire expose au conseil que la commune a été sollicitée pour participer au financement d'un voyage d'études organisé par les enseignants du lycée Henri IV de Béziers en octobre 2017. Cette participation serait versée à l'association en charge de l'organisation du voyage. Après discussion, il est décidé de verser directement la somme de 50 euros à l'élève sur présentation de la facture, acquittée fournie par le lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.